ARRETE MUNICIPAL N°2026/156 portant sur circulation alternée pour cause de travaux Route de Mortefonds

Le maire de la commune de Chamberet

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Considérant les travaux de remplacement de 20 poteaux télécom et la création de 1005 ml d'artère aérienne qui auront lieu à partir du 17/01/2027 au 17/04/2027 pendant 90 jours sur la voie Route de Mortefonds
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ :

Article 1
La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : Route de Mortefonds pour la pose de 20 poteaux orange et la création de 1005 ml d'artère aérienne durant les travaux qui vont se dérouler **entre le 17/01/2027 et 17/04/2027**.

Article 2
Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue avec basculement de circulation sur chaussée opposée, sera mis en place.

Article 3
Pendant cette même période, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h pendant la durée des travaux Route de Mortefonds.

Article 4
M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE DE CHAMBERET 19370 (Corrèze)

Chamberet le 04/11/2026

Le Maire

Bernard RUAL

Mise en ligne le : 12/11/2026 12:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Chamberet
https://www.chamberet.net/documents_administratifs/86995